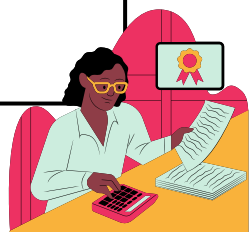


FERMETURE COMPTABLE 2023

MOIS	JOUR	DATE
JANVIER	MARDI	31
FÉVRIER	MARDI	28
MARS	VENDREDI	31
AVRIL	VENDREDI	28
MAI	MERCREDI	31
JUIN	VENDREDI	30
JUILLET	LUNDI	31
AOÛT	JEUDI	31
SEPTEMBRE	VENDREDI	29
OCTOBRE	MARDI	31
NOVEMBRE	JEUDI	30
DÉCEMBRE	VENDREDI	29





FERMETURE COMPTABLE 2023

QU'EST-CE QUE LA FERMETURE COMPTABLE SIGNIFIE ?

Le jour de fermeture comptable :

- 1- Tous les guichets et la caisse sont fermés
- 2- Aucune commande ne peut être reçue et traitée
- 3- Seul le guichet pour délivrer les actes est ouvert

Cette délivrance vise surtout :

- Les états hypothécaires (délivrance en différée)
- Tous les actes commandés à distance par e-mail

Vous ne pouvez pas :

- Commander de documents/formulaires sur place ce jour-là

Vous pouvez :

1- Commander à distance

Nous adresser vos commandes par e-mail

(les commandes seront traitées dès réception pendant les horaires d'ouvertures de nos bureaux)

Les formulaires sont téléchargeables sur notre site internet :

> www.daf.pf <

2- Passer commande directement sur OTIA pour des documents cadastraux

> www.otia.gov.pf <

3- Régler vos amendes forfaitaires sur notre site internet via easypay

> www.daf.pf <

